

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés : Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-053 : RENOUELEMENT DE PRINCIPE DSP POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et

suivants ;

Vu le dossier adressé à chaque membre du Conseil Municipal ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu le contrat de concession de service public pour l'exploitation du camping Le Martinet passé avec l'entreprise FRERY arrivant à terme le 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération N°2022-120 du 28 novembre 2022 approuvant l'avenant de prolongation du contrat d'un an pour intégrer dans le futur contrat le besoin d'investissement suite au passage d'Atout France qui a redéfini le nombre d'emplacements face au manque de sanitaires,

Considérant le service public considéré, les caractéristiques de l'activité et les autres modes de gestion envisagés avec notamment les limites commerciales du fonctionnement en régie;

Considérant les aspects techniques et commerciaux nécessitant la mise en place d'un suivi régulier et d'une évaluation permanente ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de renouveler la concession de service public ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

le renouvellement du recours à une concession de service public pour l'exploitation du camping Le Martinet.

APPROUVE

les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal et exposées en séance.

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de concession de service public.

Le 15 mai 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET